



Compte rendu de la réunion du conseil municipal
Du 28 juin 2021 à 18h30

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 21 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sylvain COINTAT, Maire.

Etaient présents

M. Sylvain COINTAT, *Maire*
M. Alain CAILBOURDIN et Mme Dominique BASSINO, *Adjoints au Maire*
Mme Emmanuelle BONARD, Mme Annie CROCHET, Mme Marina GAUDRY, M. Ludovic GRIGNAC, Mme Delphine JOUINOT, M. Xavier JUHEL, M. Gérard MARIE, Mme Magali METENIER, Mme Annick PIVERT, *Conseillers Municipaux*.

Etaient absents

M. Aurélien JEUNET ayant donné pouvoir à M. Ludovic GRIGNAC.
Mme Marie BACZIK ayant donné pouvoir à Mme Dominique BASSINO.
M. Christophe DELOUBES, absent excusé.

Mme Annie CROCHET est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative

Suite à des dépenses imprévues, des réajustements budgétaires sont nécessaires.

- Lors du décès de M. Jacques FAUQUET en 2020, le titre de concession a été enregistré par erreur à 200 € au lieu de 175 €. Un mandat d'un montant de 25 € doit donc être émis au compte 673.
- Afin de réduire la vitesse à Boisfleury, il a été décidé de modifier ce hameau en agglomération avec une vitesse limitée à 30 km/h. De même, Fontenille déjà classé en agglomération sera limité à 30 km/h. Par ailleurs, il a été décidé de créer une agglomération « Les Gâtines » de façon à limiter la vitesse à 50 km/h dans cette zone. Cette dernière étant située sur deux communes (Tracy et Cosne), un arrêté conjoint devra être pris. Enfin, afin de réduire également la vitesse aux abords de l'aire de jeux à Boisgibault, un ralentisseur « plateau » sera réalisé par l'entreprise TP TORRES. Celui-ci doit être signalé en amont par des panneaux spécifiques avec une zone 30 km/h. Le montant total des panneaux avec les mâts et autres fournitures s'élève à 4255,15 € TTC. Deux tables de pique-niques viendront compléter l'aire de jeux (coût 2371,20 € TTC).
- A ce jour, il ne reste plus qu'une seule case de columbarium disponible. Il est donc urgent d'en acheter de nouvelles. Plusieurs devis ont été demandés. Le choix de la commission cimetièrè s'oriente vers la proposition de l'entreprise MOBASSER-BRANGER pour un columbarium 7 cases en granit Rose de la Clarté dont le coût s'élève à 5390,00 € TTC.

Le conseil municipal valide la décision modificative.

2. Modification des statuts de la communauté de communes Cœur de Loire

La loi d'orientation des mobilités (LOM), promulguée le 24 décembre 2019, impose aux communautés de communes de choisir, avant le 31 mars 2021, si elles deviennent ou non « Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

La prise de compétence « mobilité » est à dissocier de l'exercice de la compétence et ne signifie pas la mise en place obligatoire de service. Néanmoins, elle permet à la communauté de communes de décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir sur son territoire.

Par ailleurs, la prise de compétence « mobilité » ne signifie pas forcément le transfert des services organisés par la région sur le territoire. En effet, le choix est laissé aux communautés de communes.

Le conseil communautaire a émis un avis favorable à l'ajout de la compétence « organisation de la mobilité » aux compétences facultatives afin de pouvoir laisser l'organisation des bus « papillon » de Cosne à la ville de Cosne tout en refusant le transfert des services régionaux organisés au sein de son ressort territorial (ex : transport scolaire).

Les communes ont un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire pour se prononcer.

Le conseil municipal émet un avis favorable et valide la modification des statuts de la communauté de communes en ajoutant la compétence « organisation de la mobilité » aux compétences facultatives.

3. Cession et acquisitions de terrains

- Cession d'une parcelle à M. Michel FOUGERET : la parcelle ZL 160 b d'une surface de 491 m² est située sur la commune de Cosne. Elle longe le jardin de M. FOUGERET qui l'entretient gratuitement depuis un certain nombre d'années. Il est proposé de lui céder gracieusement ladite parcelle sachant que M. FOUGERET a pris les frais de bornage à sa charge et qu'il se propose également de prendre les frais d'acte notarié à sa charge.
Le conseil municipal accepte de céder gracieusement la parcelle à M. FOUGERET et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.
- Acquisition d'une parcelle appartenant à Mme Martine PREVOST : suite à la division cadastrale de son terrain, Mme PREVOST propose à la commune de lui céder gracieusement une petite parcelle (769 m²) sur laquelle se trouve le fossé d'évacuation des eaux de la RD 4, celui-ci étant entretenu par les services techniques de la commune. Les frais de bornage et de notaire étant entièrement à sa charge.
Le conseil municipal accepte la proposition de Mme PREVOST et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.
- Acquisition de 2 parcelles appartenant aux conjoints BERNARD : Pour rappel, l'achat de ce terrain (parcelles cadastrées AA 188 et AA 190) d'une surface totale de 1211 m² situé en haut de Maltaverne a été validé dans le budget primitif. Aujourd'hui le vendeur est prêt à le céder à la commune pour un montant de 15.000 €. Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
Le conseil municipal souhaitant faire barrage aux gens du voyage qui pourraient se porter acquéreurs valide l'acquisition et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.
- Projet de contrat de location d'un terrain appartenant à Mmes Nathalie et Juliette D'ESTUTT D'ASSAY : ce terrain nu cadastré D 1800 d'une surface de 2829 m², appelé communément ancien stade, est situé à proximité de l'école. Il est entretenu par la commune depuis de nombreuses années et permet de réaliser certaines manifestations sportives ou non. Les conjoints D'ESTUTT D'ASSAY proposent à la commune de mettre à disposition à titre onéreux leur bien pour une durée de 20 ans moyennant un loyer annuel de 1 €.
Le conseil municipal valide le projet d'acte et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements : Suite au décès de Mme DALLOT, ses enfants remercient chaleureusement les élus de leur présence lors des anniversaires de leur mère.
- Cahier de doléances : Mme LEHÉ, habitante de la rue de Tracy souhaiterait que des aménagements soient faits pour limiter la vitesse des véhicules d'une part, et améliorer l'état du fossé d'autre part, dans cette rue très en pente. M. le Maire propose à la commission de travaux de se rendre sur place mais il semble difficile d'apporter une solution car le fossé est nécessaire à l'écoulement des eaux pluviales.
- M. le Maire lit un courrier de M. et Mme MARTINHO qui habitent rue des Mouilles à Maltaverne. Ils souhaiteraient que leur rue soit goudronnée comme cela a été fait rue de l'Orme à Boisgibault car elle est devenue très passagère et les véhicules soulèvent beaucoup de poussière. M. le Maire rappelle que si la rue de l'Orme a pu être goudronnée c'est parce que cela s'est passé avant la fusion des communautés de communes. La communauté de communes Loire et Vignoble possédait la compétence voirie et a entièrement financé les travaux de voirie de la rue de l'Orme. Or, la communauté de communes Cœur de Loire n'a pas souhaité prendre la compétence voirie. Elle ne finance donc plus les travaux de voirie des communes et il faut savoir que la voirie coûte très cher. Cela n'est pas prévu au budget dans l'immédiat.

TOUR DE TABLE

Avant d'entamer le tour de table, M. le Maire remercie les élus pour leur participation aux élections notamment pour les deux tables de dépouillement. Cette organisation sera à renouveler lors des prochaines élections.

- M. MARIE explique que de moins en moins de personnes fréquentent le marché du samedi après-midi. Pour certains, les horaires ne sont pas adaptés, pour d'autres l'offre n'est pas assez suffisante ou variée et les tarifs un peu élevés. M. CAILBOURDIN propose de stopper momentanément le marché et de le reprendre dans quelques mois. M. MARIE répond que si les marchands trouvent ailleurs entre temps, ils ne reviendront pas à Tracy. Des solutions sont recherchées pour maintenir et redynamiser le marché en place.

L'organisation de la fête du 13 juillet est quasiment terminée. La Lyre Donziaisie accompagnera la retraite aux flambeaux et le bal sera animé par le groupe Black Flowers puis les Mad Men. L'ASCT s'occupera de la buvette et il y aura plusieurs stands de restauration rapide (hamburgers, tartines franc-comtoises, frites...). M. MARIE recherche toujours un crêpier. Il a proposé le stand à la Directrice d'école qui n'a pas souhaité s'en occuper.

Il demande quand seront mis en place les fanions dans les rues et rappelle qu'il faudra prendre un arrêté de circulation. Les véhicules pourront stationner sur le terrain face à l'école.

- Mme BONARD informe que les membres de la commission d'action sociale se sont présentés, début mai, au domicile des personnes âgées. Ainsi, le listing des numéros de téléphone en vue de la canicule a été mis à jour.
- Mme METENIER demande s'il serait possible de faire quelque chose pour améliorer l'état des accotements de la rue de Maltaverne. M. CAILBOURDIN explique qu'il faut refaire les fossés avant de ramener du « gratté ». Il pensait demander aux agents techniques mais cela paraît compliqué tant d'un point de vue matériel que du planning. Il propose de demander un devis aux Ets ROBINEAU. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Mme METENIER souhaite également savoir qui décide de faire des extensions du réseau d'éclairage public. M. le Maire explique que bien que la compétence ait été transférée au SIEEEN, c'est le conseil municipal qui décide des extensions. La commune est facturée à hauteur de 50 % du montant hors taxe des travaux.

- Mme CROCHET informe qu'à la prochaine rentrée scolaire 62 élèves fréquenteront la cantine dont 20 enfants de maternelle et 38 enfants fréquenteront la garderie du soir. Dans l'hypothèse où le protocole sanitaire ne serait pas maintenu, le nombre d'élèves croissant à la cantine pose des problèmes de sécurité si on revient à un seul service. De plus, le personnel enseignant et le personnel de service à la cantine s'accordent à dire que c'est réel confort pour les enfants d'être dégroupés. Il est donc envisagé de reconduire les deux services. Par contre, si à ce jour il y a trois personnes pour le service, l'année prochaine il n'y en aura plus que deux. Il faudra donc trouver une personne supplémentaire.
- Mme PIVERT dit qu'il y a un gros problème de communication. Les rapporteurs des différentes commissions communales sont censés envoyer un compte rendu après chaque réunion, or, il est très rare d'en recevoir et les élus ne sont pas au courant des décisions qui sont prises. M. GRIGNAC intervient en précisant qu'il peut publier des informations sur Facebook alors que les autres élus, hormis le maire, n'en ont pas la possibilité ce qui le gêne beaucoup. D'autant plus, qu'il ne souhaite pas que tout le monde passe par lui quand M. JEUNET est absent. Il faudra donc trouver une solution pour que l'information circule mieux.
- M. CAILBOURDIN fait un point sur les travaux. Le mur du monument aux Morts a été refait. Un devis pour faire un chaînage au pied du mur a été demandé mais l'entreprise HENRIQUES qui a effectué les travaux pense que ce n'est pas nécessaire dans l'immédiat. Il est préférable d'attendre pour voir comment cela va évoluer dans le temps. Un devis a également été demandé pour faire fabriquer un garde-corps à mettre à proximité de la salle polyvalente afin d'éviter que des personnes saccagent les plantations qui ont été faites.

L'assainissement du logement communal va être refait en fin de semaine par l'entreprise TP TORRES. Celle-ci fera également, mais pas avant le mois de septembre, le ralentisseur prévu rue des Mardrelles.

Les travaux du mur du cimetière ne pourront être effectués qu'en fin d'année voir au printemps 2022. Quant à l'aire de jeux, il manque de la colle pour terminer de coller les dalles amortissantes et les pieds de fixation de la glissière.

M. CAILBOURDIN informe qu'il a reçu des personnes de la DDT chargées de vérifier si les bâtiments communaux répondent aux normes d'accessibilité. Suite à un premier rapport de 2020, certains aménagements ont été réalisés. Il reste quelques remarques mineures qui pourront être prise en compte

très rapidement notamment l'achat de deux panonceaux annonçant des toilettes mixtes PMR à la salle polyvalente, l'achat d'un tapis à l'entrée de la classe maternelle et la réalisation d'une petite rampe d'accès à la cantine.

Il explique également que le fait de détacher un agent communal à chaque entrée/sortie des heures de classe à l'école pose un problème d'organisation du travail car il n'y a qu'un seul véhicule pour les trois agents. Il faudrait peut-être à l'avenir envisager d'acheter un deuxième véhicule ou un petit camion car cela génère une énorme perte de temps.

- Mme BASSINO annonce que l'office du tourisme organise des promenades touristiques dans la commune les 30 juillet et 27 août prochains. Le départ est à 9h30 à l'église et le tarif est de 7 € par personne (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans). Elle précise qu'il est préférable de s'inscrire auprès de l'office de tourisme.

Par ailleurs, elle a été contactée par Mme CHARBONNIER, du bus numérique, qui souhaite voir comment sont les locaux avant la mise en place de l'activité. Un rendez-vous est prévu le 5 juillet.

Dernier point, suite au nettoyage des Girarmes, Mme BASSINO demande s'il ne faudrait pas fermer aux véhicules l'accès du chemin qui longe la voie ferrée. Elle indique qu'il existe un texte de loi sur lequel s'appuyer. M. le Maire précise que l'accès au chemin est légal jusqu'au puit de captage et qu'ensuite il traverse des propriétés privées. Il propose que les élus se rendent sur place, pour voir ce qui peut être fait lors d'une prochaine réunion de la commission de travaux.

- M. GRIGNAC dit qu'il va faire le point avec les agents techniques sur les plantations qui n'ont pas pris et qu'il faudra replanter.
- Mme GAUDRY annonce que la commission fleurissement va se réunir la semaine prochaine. Elle dit qu'il faut également prévoir la préparation des sapins en bois pour la fin de l'année et demande à quelle époque les services techniques commandent les sapins naturels car il en faudra moins cette année. M. GRIGNAC ajoute que le bois flotté qui a été ramassé ne sera pas suffisant et qu'une autre opération de ramassage sera nécessaire.

Fin de la séance à 21h00.

Le Maire,
Sylvain COINTAT.

La secrétaire de séance,
Annie CROCHET.